

Rapport relu : rapport de chiffrage du préjudice produit par la demanderesse, daté du 12 juin 2026, 46 pages et 9 annexes. **Fait reproché :** résiliation du contrat de distribution exclusive le 30 septembre 2025, 21 mois avant son terme du 30 juin 2027. **Note du 6 octobre 2026.** Montants hors taxes.

Quatre erreurs ramènent le montant réclamé de 2,84 M€ à 1,61 M€ ; 1,06 M€ si le recul du marché dure et que la substitution est déduite

Nous avons relu le rapport selon les douze points de contrôle de notre grille, après avoir reproduit son montant à l'euro près. Les effets s'additionnent dans l'ordre du passage ; la base et la marge se multipliant, chacun dépend des précédents : la dernière colonne donne le montant si l'avocat écarte une seule correction.

2 840 000 €	1 613 640 €	1 062 480 €
Montant du rapport adverse, reproduit	Après correction des quatre erreurs	Avec les deux corrections à discuter

Quatre erreurs, deux corrections à discuter

	Hypothèse adverse et notre lecture	Point de la grille	Cotation	Effet, dans l'ordre du passage	Montant si seule celle-ci est écartée
A1	Recul du marché observé				
	Autres marques en recul de 9 % en 2025 (annexe 5), ignoré d'octobre à décembre 2025	8	Contestable	-28 080 €	1 080 840 €
B	Marge sur coûts variables 34 % au lieu de 52 % : quatre coûts variables omis (annexe 6)	5 et 6	Contestable	-746 280 €	1 485 840 €
C	Perte de clientèle Hors des 21 mois si elle suit le terme, déjà dans le gain manqué sinon ; rien sur les autres marques	1	Contestable	-380 000 €	1 442 480 €
D	Stock invendu Stock repris par Ostrevel contre avoir : compté deux fois	9	Contestable	-72 000 €	1 134 480 €
Montant après correction des quatre erreurs : 1 613 640 €				-1 226 360 €	
A2	Recul du marché prolongé Même recul de janvier 2026 à juin 2027 : projection à confirmer par les ventes 2026	3	À discuter	-110 160 €	1 172 640 €
E	Ventes de substitution 105 000 € par mois depuis mai 2026, à 30 % de marge sur coûts variables, non déduits	7	À discuter	-441 000 €	1 503 480 €
Montant recalculé, avec les deux corrections à discuter : 1 062 480 €				-1 777 520 €	

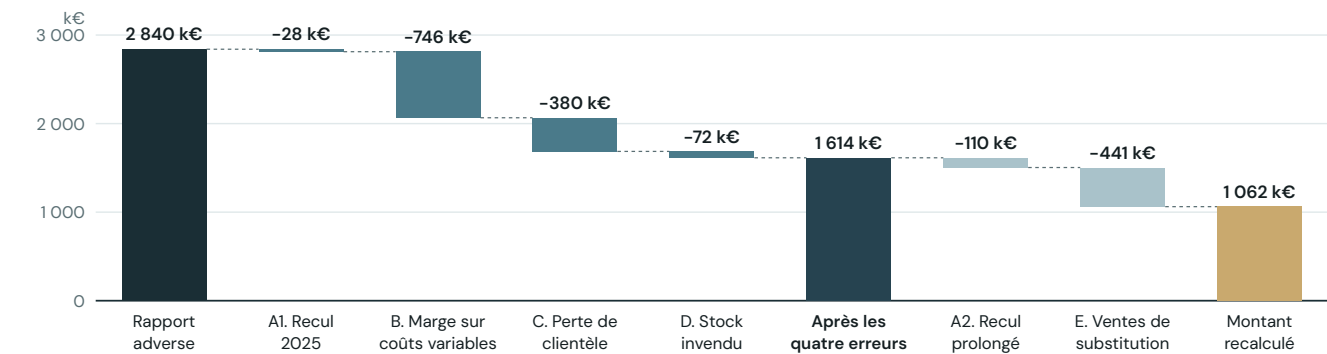
Lecture des cotations. Contestable : erreur de méthode, de périmètre ou de calcul, chiffrée au tableau de passage. À discuter : hypothèse non démontrée, ou lacune de présentation, qu'une pièce peut déplacer dans un sens ou dans l'autre. Tenable : hypothèse sourcée, cohérente avec les pièces. Sans objet : élément absent du rapport. Plaider A2 et E relève de l'avocat : la note les chiffre à part, en dernier.

Sensibilité du montant recalculé, par écart d'une hypothèse	
Recul du marché (A1, A2), 9 % : 1 point	±14 280 €
Coûts variables (B, E), 18 % : 1 point	±23 520 €
Ventes de substitution (E) : 10 %	±44 100 €
Marge de la gamme (E), 30 % : 5 points	±73 500 €

La qualification du fait générateur, le lien de causalité et la stratégie contentieuse relèvent de l'avocat. Cette note porte sur la seule mesure du préjudice ; elle ne constitue pas un avis juridique ni une expertise judiciaire.

La marge retenue par le rapport est la première source d'écart : 746 280 € dans l'ordre du passage

Le rapport applique la marge commerciale, ventes moins coût d'achat des marchandises vendues, au chiffre d'affaires perdu. Les ventes manquantes auraient aussi entraîné quatre coûts variables, documentés par la comptabilité analytique de la demanderesse (annexe 6).



En pétrole clair, les deux corrections à discuter (A2 et E). Montants arrondis au millier d'euros ; le tableau donne les montants exacts.

Étape et calcul		Correction	Après correction, € HT
Montant du rapport adverse			
Gain manqué 2 184 000 € (200 000 € × 21 mois × 52 %), clientèle 380 000 €, licenciements 156 000 €, stock 120 000 €			2 840 000 €
A1	Recul du marché observé (point 8) Octobre à décembre 2025 : (200 000 € - 182 000 €) × 3 mois × 52 %	-28 080 €	2 811 920 €
B	Marge sur coûts variables (points 5 et 6) (182 000 € × 3 mois + 200 000 € × 18 mois) × (52 % - 34 %)	-746 280 €	2 065 640 €
C	Perte de clientèle (point 1) Poste retiré en totalité	-380 000 €	1 685 640 €
D	Stock invendu (point 9) Avoir de reprise de stock du 14 octobre 2025 ; 48 000 € restent en discussion	-72 000 €	1 613 640 €
Après correction des quatre erreurs		-1 226 360 €	1 613 640 €
A2	Recul du marché prolongé (point 3) Janvier 2026 à juin 2027 : 18 000 € × 18 mois × 34 %	-110 160 €	1 503 480 €
E	Ventes de substitution (point 7) 105 000 € × 14 mois × 30 % : 5 mois observés (157 500 €), 9 projetés (283 500 €)	-441 000 €	1 062 480 €
Montant recalculé		-1 777 520 €	1 062 480 €
Gain manqué 858 480 €, licenciements 156 000 € (point 7), stock restant 48 000 €			

De la marge du rapport à la marge sur coûts variables	% du CA
Marge commerciale du rapport	52 %
Commissions des agents	-6 %
Transport aval	-5 %
Garantie et service après-vente	-3 %
Préparation de commandes (intérimaires)	-4 %
Marge sur coûts variables	34 %

Ordre des corrections. Les quatre erreurs, puis les deux corrections à discuter. La substitution repose sur le relevé communiqué par la demanderesse le 2 octobre 2026 et sur la marge de tarif du catalogue 2026 (48 %, à confirmer sur factures), moins les mêmes coûts variables, sauf si la marge commerciale est retenue. Comme la base et la marge se multiplient, un autre ordre répartit autrement les 1 777 520 € sans changer le montant recalculé.

Huit points appellent une réponse : cinq erreurs chiffrées en quatre corrections, trois points à discuter, dont deux chiffrés

Les points tenables ne sont pas contestés : les contester pour la forme affaiblirait les autres.

	Point et constat	Cotation	Effet chiffré	Pièce à obtenir
1	Périmètre du préjudice Postérieure au terme, la perte sort des 21 mois ; antérieure, elle est dans le gain manqué. Rien sur les autres marques.	Contestable	-380 000 €	Les 380 000 € par client, par date et par marque.
2	Période 21 mois, de la résiliation au terme. Une clause de préavis changerait la durée : son existence relève de l'avocat.	Tenable	sans effet	aucune
3	Scénario contrefactuel Ventes stables au niveau de 2024 ; croissance passée et recul de 2025 tirent en sens contraires ; A2 se discute.	À discuter	-110 160 €	Ventes 2026 par marque et par mois ; budgets antérieurs aux faits.
4	Exercices de référence 2024 seule, fin d'une série croissante (1,92, 2,16 et 2,40 M€, annexe 4) : la moyenne (-218 400 € à 52 %) serait sans motif.	Tenable	sans effet	aucune
5	Marge ou chiffre d'affaires Le gain manqué est mesuré en marge commerciale, pas en marge sur coûts variables.	Contestable	-746 280 €	Le passage des ventes à la marge retenue.
6	Structure de coûts Commissions, transport, garantie, intérim traités en fixes.	Contestable	inclus au point 5	Contrats d'agents, transport 2024.
7	Coûts évités et substitution Ventes de remplacement et salaires des postes supprimés non déduits. Indemnités (156 000 €) dues aussi au terme sans renouvellement : seule leur avance (environ 13 k€) pèserait ; le renouvellement relève de l'avocat.	À discuter	-441 000 € salaires non chiffrés indemnités : jusqu'à -143 k€	Ventes et marge réalisée de la gamme de remplacement ; salaires des trois postes.
8	Autres causes Les autres marques reculent de 9 % en 2025 (annexe 5) ; le rapport impute toute la perte de ventes à la résiliation.	Contestable	-28 080 €	Le détail 2025 de l'annexe 5 par marque et par mois.
9	Double comptage Le stock repris contre avoir reste réclamé.	Contestable	-72 000 €	L'inventaire du stock restant.
10	Actualisation et intérêts Douze mois futurs à la date du rapport (neuf à la date de la note), non actualisés ; à 5 % l'an, effet non significatif.	Tenable	environ -9 k€ non retenu	aucune
11	Perte de chance Le rapport ne chiffre pas de perte de chance.	Sans objet	sans effet	aucune
12	Reproductibilité et sensibilité Reproduit à l'euro près (annexes 4 à 7) ; aucune sensibilité, alors que A2 et E pèsent 551 160 €.	À discuter	sans effet	Le fichier natif et ses formules.

Fourchette à retenir

De 1 062 480 € avec les deux corrections à discuter à 1 613 640 € sans eux, dont 48 000 € de stock en discussion. Salaires évités et indemnités (point 7) la réduiraient encore.

Prochaines étapes

1. L'avocat demande d'abord les pièces des points 1, 3 et 5 à 7 : les quatre plus fortes corrections (B, E, C et A2, 1 677 440 €).
2. Il décide, avant ses prochaines écritures, s'il plaide A2 et E : 551 160 € d'écart entre les deux bornes.
3. Mezura met à jour le calcul sous deux jours ouvrés par pièce reçue.

Ce document est un exemple.

Écrivez-nous en quelques lignes ce que vous avez à décider ou à produire : nous répondons en principe sous un jour ouvré.

Pour votre cas :

mezura.fr/contact/?objet=exemple&utm_source=demo&utm_content=contre-lecture

Téléphone

06 43 44 07 57
